

Fiche Signalétique

Identificateur du produit: BOIS IMPRÉGNÉ SOUS PRESSION - MÉLANGE CRÉOSOTE-HUILE MINÉRALE **Nº de FS: 00230493**

* * *Section 1 – IDENTIFICATION* * *

Identificateur du produit: BOIS IMPRÉGNÉ SOUS PRESSION - MÉLANGE CRÉOSOTE-HUILE MINÉRALE

Usage Recommandé

Utilisé pour les produits industriels en bois, en particulier Traverses de chemin de fer.

Restrictions d'Utilisations

Créosote de bois traité est destiné à l'extérieur/utilisations à l'extérieur et seules les applications approuvées par l'Association Américaine de Protection du Bois (AWPA) Système Catégorie d'utilisation selon la version la plus actuelle du Livre AWPA des Normes. Consulter l'étiquette du produit de préservation pour des détails supplémentaires.

Renseignements sur le Fabricant

KOPPERS INC.
436 Seventh Avenue
Pittsburgh, PA 15219-1800
Contact Fabricant: 412-227-2001 (SDS Requests: 866-852-5239)

CHEMTREC: 800-424-9300 (Outside USA: +1 703-527-3887)
Urgences: (Medical in USA): 877-737-9047
Urgences: (Medical Outside of USA): 651-632-9269
Courriel: naorgmsds@koppers.com

* * *Section 2 – IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS* * *

Classification selon la norme 29 CFR 1910.1200

Poussières combustibles
Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4 (84% inconnu)
Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 2
Lésions occulaires / Irritation des yeux, catégorie 1
Sensibilisant respiratoire, Catégorie 1
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Cancérogénicité, catégorie 1A
Toxicité spécifique à un organe cible – Seule exposition, catégorie 3 (système respiratoire)



Mot Signalétique

DANGER

Mention(s) de Danger

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air (lors de la manipulation ou la transformation).
nocif si inhalé
Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
Peut déclencher une réaction allergique de la peau
Peut provoquer le cancer

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de Prudence

Prévention

Éviter de respirer les poussières. Se laver à fond après la manipulation. Porter un équipement de protection respiratoire. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé Porter des gants/des vêtements et protection des yeux/du visage. Se procurer les instructions avant utilisation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut
confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé Garder sous clef

Elimination

Éliminer selon les règlements en vigueur.

Risque(s) Non Classés Ailleurs

Aucun connu.

* * *Section 3- COMPOSITION / INFORMATION SUR INGRÉDIENTS* * *

Nº CAS	**composant**	**Pourcentage (poids)**
Pas disponible	Sciure de bois, bois dur	<85
8001-58-9	Créosote	<13
64741-59-9	Distillats de pétrole, craquage catalytique	<3

Données réglementaires relatives aux ingrédients

Il est possible que ce produit soit réglementé, ait des limites d'exposition ou d'autres informations identifiées tel que suit: Poussières de bois- bois dur, Bois poussières (bouleau, mahoghany, teck, noyer), Poussières de bois (toutes les autres poussières de bois), Sciure de bois, Western Red Cedar, La poussière de bois, tous les bois tendres et durs, Particules non classées (PNOC), Créosotes, Aromatique hydrocarbures, polycyclique (130498-29-2),

* * *Section 4 – PREMIERS SOINS* * *

Description des Mesures Nécessaires

Inhalation

En cas de problème, transporter la victime dans une zone non contaminée. Donné respiration artificielle si ne bouché pas. Si la respiration est difficile, l'oxygène devrait être géré par le personnel qualifié. Obtenez une attention médicale immédiate.

peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Complètement nettoyez et séchez l'habillement et les chaussures souillés avant réutilisation. Un contact avec la peau peut causer une photosensibilisation qui peut durer de 36 à 72 heures après l'exposition. Tenir à l'écart de la lumière solaire directe pour les deux à trois prochains jours pour éviter un coup de soleil aux surfaces photosensibilisées de la peau. Utiliser une crème de blocage à large spectre pour se protéger contre une exposition aux rayons UVA. Si nécessaire, obtenir des soins médicaux.

yeux

NE vous frottez PAS les yeux. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Puis consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, consulter un médecin.

Symptômes/Effets les Plus Importants

Aiguë

nocif si inhalé, irritation des voies respiratoires, irritation cutanée, irritation oculaire, réactions allergiques

Différés

réactions allergiques, cancer du nez, cancer de la peau

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, le cas échéant

En cas d'inhalation, considérer l'oxygène.

* * *Section 5 – Mesures de lutte contre l'incendie* * *

Procédé d'Extinction Adéquat

jet d'eau, eau pulvérisée ou atomisée

Moyens Extinction Inadéquat

Ne pas disperser la matière déversée avec des jets d'eau à haute pression.

Risques spécifiques à la substance chimique

Faible danger d'incendie. Éviter de produire de la poussière.

Produits Dangereux Résultant de la Combustion

Produits de combustion: oxydes de carbone, oxydes d'azote

Mesures de Lutte Contre l'Incendie

Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de combustion. Rester contre le vent et éviter les espaces bas. Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et interdire l'entrée.

Équipement de Protection Spécial et Précautions pour les Pompiers

Porter un équipement complet de protection contre les incendies, y compris un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) pour une protection contre une exposition possible.

Sensibilité aux chocs

Non sensible

Sensibilité à la décharge statique

Non sensible

* * *Section 6 - Procédures en cas de déversement* * *

Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des vêtements de protection et l'équipement de protection individuel, voir Section 8. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et Matières pour le Confinement et le Nettoyage

Collect material in appropriate container for disposal. Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière à l'air comprimé). Collect using a vacuum cleaner with a HEPA filter or wet and scoop up dry spills. Les dépôts de poussière ne doit pas être autorisé à s'accumuler sur les surfaces, comme ceux-ci peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter de balayer matière sèche déversé. Si le balayage d'une zone contaminée est nécessaire, utiliser un agent inhibiteur de poussière. Éliminer toutes les sources d'allumage. Maintenir à l'écart les personnes non autorisées, isoler la zone dangereuse et interdire l'entrée. À cause de la concentration en créosote et CERCLA (40 CFR 302.4), la quantité à déclarer de 1 pound, le rejet de 6 pounds de ce produit exige un avertissement du Centre National d'Information.

* * *Section 7 - Manutention et entreposage* * *

Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

Éviter de respirer les poussières. Se laver à fond après la manipulation. Porter un équipement de protection respiratoire. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire, ou fumer en utilisant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé Porter des gants/des vêtements et protection des yeux/du visage. Se procurer les instructions avant utilisation Ne pas manipuler avant d’avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Réduire la production et l'accumulation de poussière. Il faudrait instaurer un entretien ménager de routine pour s’assurer que la poussière ne s’accumule pas sur les surfaces. Évitez d'importants gisements de matériaux, en particulier sur les surfaces horizontales, qui peuvent devenir aéroportées et former des nuages de poussières combustibles et peuvent contribuer à des explosions secondaires. Le matériau de poussière de bois sèche est défini comme ayant une teneur en eau inférieure à 25 % en poids. Évitez l'inhalation fréquente ou prolongée de sciure provenant du bois traité. Lorsque vous sciez et usinez du bois traité, portez un masque antipoussières. Lorsque vous utilisez la scie à chaîne et que vous faites de l'usinage, portez des lunettes protectrices pour protéger vos yeux des particules projetées. Lorsque possible, ces opérations devraient être effectuées à l'extérieur pour éviter les accumulations intérieures de sciures de bois en suspension provenant du bois traité. Évitez le contact fréquent ou prolongé de la peau et avec le bois traité à la créosote; lorsque vous manipulez le bois traité, portez des chemises à manches longues et utilisez des gants imperméables aux produits chimiques (des gants enduits de vinyle par exemple). Utilisez la cràme protectrice de peau sur la peau exposée avant et pendant le poste de travail. Pour réduire la sensibilité au soleil, une lotion de protection contre le soleil peut également être appliquée avant l’application d’une crème protectrice. Après avoir travaillé avec le bois et avant de manger, de boire et d'utiliser du tabac, lavez les parties exposées à fond. Si un agent de conservation huileux ou de la sciure s'accumule sur les vêtements, blanchissez-les avant de les remettre. Lavez les vêtements de travail séparément des autres vêtements du ménage.

Conditions Nécessaires pour Garantir la Sécurité du Stockage, y Compris Toute Incompatibilité

Entreposer et manutentionner conformément aux règlements et aux normes en vigueur. Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et les autres sources d'inflammation. Conserver dans un endroit bien ventilé. Ce matériau doit être conservé au sec. Garder sous clef

INCOMPATIBILITÉS: matières oxydantes, acides

* * *Section 8 - EXPOSITION CONTRÔLES / PROTECTION PERSONNEL * * *

Limites d’Exposition

Dans le cas AFL-CIO c. OSHA, 965 F. 2d 962 (11th Cir. 1992), la Cour a annulé le règlement sur les contaminants aériens de 1989 de l’OSHA, y compris les PEL particulières à la poussière de bois que l’OSHA avait établies à ce moment. Les PEL annulées de 1989 étaient les suivantes : 5 mg/m^3 pour PEL-TWA et 10 mg/m^3 pour STEL (15 min), pour tous les résineux et feuillus, sauf le cèdre rouge de l’Ouest. La poussière de bois est maintenant réglementée par l’OSHA comme des « particules non réglementées ailleurs » (PNOR), à laquelle on fait également référence comme une « poussière nuisible ». Toutefois, certains États ont intégré les PEL de 1989 de l’OSHA dans leurs plans d’État. En outre, l’OSHA a indiqué qu’elle peut citer des employeurs en vertu de la clause d’obligation générale dans des circonstances appropriées pour non-conformité aux PEL de 1989.

La créosote est un mélange complexe de composition variable et même si aucun seuil d'odeur n'a été établi, des travaux effectués à l'Université de la Californie ont mesuré les seuils d'odeur pour l'un des composants les plus volatils en créosote et a déterminé que le seuil de l'odeur impliqué est dans l'étendue de partie par 10(9) et bien inférieur aux limites d'exposition applicables. En se basant sur ces données, la perception de l'odeur de la créosote seule ne devrait pas être comprise comme une indication de l'exposition excessive des limites d'exposition acceptées. On ne s’attend pas à une exposition à la poussière de bois dans des conditions d’utilisation normales. Si des modèles de manipulation ou d’utilisation avec Créosote de bois traité comportent l’utilisation d’une scie à chaîne, d’une ponceuse, d’une perceuse ou de tout outil ou de toute activité qui se traduit par la production de particules en suspension dans l’air, les limites d’exposition à la poussière de bois doivent être observées et des mesures appropriées prises pour minimiser l’exposition.

Limites d'Exposition des Ingrédients

Sciure de bois, bois dur (Pas disponible)

OSHA (US) : 15 mg/m3 TWA (total poussière); 5 mg/m3 TWA (fraction respirable, liés à la Particules non classées (PNOC))

ACGIH: 1 mg/m3 TWA (fraction inhalable, liés à la Poussières de bois (toutes les autres poussières de bois))

Créosote (8001-58-9)

OSHA (US) : 0.2 mg/m3 TWA (fraction soluble dans le benzène, liés à la Fraction volatile du brai de goudron de houille)

ACGIH: 0.2 mg/m3 TWA (as soluble aérosol benzène , liés à la Fraction volatile du brai de goudron de houille)

Distillats de pétrole, craquage catalytique (64741-59-9)

OSHA (US) : 0.2 mg/m3 TWA (fraction soluble dans le benzène)

ACGIH: 0.2 mg/m3 TWA (as soluble aérosol benzène)

Valeurs Limites Biologiques

Créosote (8001-58-9)

ACGIH: Medium: urine Time: fin du quart de travail à la fin de semaine Parameter: 1-Hydroxypyrène avec hydrolyse (non quantitative, liés à la Les Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Distillats de pétrole, craquage catalytique (64741-59-9)

ACGIH: Medium: urine Time: fin du quart de travail à la fin de semaine Parameter: 1-Hydroxypyrène avec hydrolyse (non quantitative, liés à la Les Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Contrôles Techniques Appropriés

En présence de concentrations explosives d'une matière, l'équipement de ventilation doit être antidéflagrant. Fournir un système de ventilation par évacuation locale ou un système dans l'enceinte de traitement. S’assurer que les systèmes de traitement de la poussière (comme les conduits d’évacuation, les dépoussiéreurs, les récipients et l’équipement de traitement) sont conçus de manière à empêcher le rejet de poussière dans le lieu de travail (à savoir que l’équipement ne présente aucune fuite). Se conformer aux limites d'exposition en vigueur.

Mesures de Protection Individuelle, telles qu’un Équipement de Protection Individuelle

Protection des Yeux/du Visage

Lunettes de sécurité approuvées avec écrans latéraux ANSI Z87.1-1989.

Protection de la Peau

Portez des chemises à manches longues à tissu serré et des pantalons longs. Enlevez et blanchissez les vêtements contaminés séparément des autres vêtements au lavage avant de les remettre.

Gants Recommandations

Les personnes doivent porter des gants imperméables aux formules de traitement du bois dans toutes les situations où un contact dermique avec la créosote est prévu.

Matériels Protectifs

Des exemples de matériaux imperméables pour les vêtements protecteurs (ex. salopettes, vestes, gants et bottes) exigés pendant l'application et la manipulation de la créosote sont l'acétate de polyvinyle (PVA), le polychlorure de vinyle (PVC), le néoprène et le nitrile (Buna-N)., Les vêtements protecteurs doivent être changés lorsqu'ils démontrent des signes de contamination.

Protection Respiratoire

Tout respirateur purificateur d'air muni d'un filtre absolu.

* * *Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUE ET CHIMIQUE* * *

Etat physique:	solide	**Apparence:**	foncé brun à noir solide
Couleur:	foncé, brun à noir	**Forme Physique:**	Pression des traverses - traités à un niveau de rétention de 6 lbs /ft3, avec une densité du bois de 45 à 55 lbs/ft3., Les taux de rétention réels dépendent du bois, des taux d'humidité et des spécifications du client.
Odeur:	odeur de bitume	**Seuil d'Odeur:**	Pas disponible
pH:	Sans objet	**Point de congélation/fusion:**	Sans objet
Point d'ébullition:	Sans objet	**Point d'éclair:**	Not applicable
Température de décomposition:	Pas disponible	**Taux d'évaporation:**	Sans objet
Limite inférieure d'explosivité:	Pas disponible	**Limite supérieure d'explosivité:**	Pas disponible
Tension de vapeur:	Sans objet	**Densité de la vapeur:**	Sans objet
Densité (Eau=1):	Pas disponible	**Solubilité d'Eau:**	Pas disponible
log Kow:	Sans objet	**Température d'Auto-Inflammation:**	Pas disponible
Viscosité:	Sans objet	**Volatilité :**	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz):	ininflammable	**Catégorie d'inflammabilité OSHA:**	Sans objet

Autre renseignements propriétaires

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

* * *Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ* * *

Réactivité

Aucun duanger lié à la réactivité n'est prévu.

Stabilité Chimique

Stable à des températures et des pressions normales.

Possibilité de Réactions Dangereuses

Ne se polymérisera pas.

Conditions à Éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et les autres sources d'inflammation. Eviter l'accumulation de poussières en suspension. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

Matériaux Incompatibles

matières oxydantes, acides

Décomposition Dangereuse

Produits de combustion: oxydes de carbone, oxydes d'azote

* * *Section 11 - Propriétés toxicologiques* * *

Toxicité aiguë (composants)

Analyse des Ingrédients - DL50/CL50

Les composants de ce matériel ont été révisés dans des sources variés et les suivants points finals sélectionnés sont publiés:

Créosote (8001-58-9)

>5.0 mg/L/4 hour(s) inhalation-rat LC50

>2000 mg/kg skin-rabbit LD50

2197 mg/kg oral-rat LD50

Distillats de pétrole, craquage catalytique (64741-59-9)

LD50 Oral rat 3200 mg/kg; Dermique LD50 lapin >2000 mg/kg; Inhalation CL50: rat 3400 mg/m3 4 h

Renseignements sur les Voies Possibles d'Exposition

Inhalation

irritation, réactions allergiques, cancer du nez

Ingestion

irritation gastro-intestinale, boursouflure

Contact Cutané

irritation, réactions allergiques, cancer de la peau

Contact Oculaire

irritation

Effets Immédiats

nocif si inhalé, irritation des voies respiratoires, irritation cutanée, irritation oculaire, réactions allergiques

Effets Retardés

réactions allergiques, cancer du nez, cancer de la peau

Conditions Médicales Aggravées par l'Exposition

troubles respiratoires, troubles cutanés et allergies

Sensibilisation Respiratoire

Données sur les composants indiquent que la substance est sensibilisant.

Sensibilisation Cutanée

Données sur les composants indiquent que la substance est sensibilisant.

Mutagénicité sur Cellules Germinales

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité (produit)

Voir les informations sur ce composant.

Cancérogénicité des Ingrédients

Sciure de bois, bois dur (Pas disponible)

ACGIH: A1 - Confirmé Carcinogène Humain (liés à la Poussières de bois- bois dur)
A2 - Soupçonné Carcinogène Humain (liés à la Bois poussières (bouleau, mahoghany, teck, noyer))
A4 - N'est pas Classifier comme un Carcinogène Humain (liés à la Poussières de bois (toutes les autres poussières de bois))

NIOSH: cancérogène possible en milieu de travail (liés à la La poussière de bois, tous les bois tendres et durs)

NTP: Cancérogène connu pour les humains (cancérogène désigné, liés à la La poussière de bois, tous les bois tendres et durs)

CIRC: Monographie 100C [2012]; Monographie 62 [1995] (Groupe 1 (carcinogène aux humains), liés à la La poussière de bois, tous les bois tendres et durs)

Créosote (8001-58-9)

ACGIH: A1 - Confirmé Carcinogène Humain (liés à la Fraction volatile du brai de goudron de houille)

NIOSH: cancérogène possible en milieu de travail

NTP: Cancérogène connu pour les humains (cancérogène désigné, liés à la Fraction volatile du brai de goudron de houille)
Raisonnablement espéré d'être un Carcinogène Humain (Cancérigène possible Select, liés à la Les Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

CIRC: Monographie 100F [2012]; Supplément 7 [1987]; Monographie 35 [1985] (Groupe 1 (carcinogène aux humains), liés à la Fraction volatile du brai de goudron de houille)

Distillats de pétrole, craquage catalytique (64741-59-9)

ACGIH: A1 - Confirmé Carcinogène Humain

NIOSH: cancérogène possible en milieu de travail

NTP: Cancérogène connu pour les humains (cancérogène désigné)
Raisonnablement espéré d'être un Carcinogène Humain (Cancérigène possible Select, liés à la Les Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

CIRC: Monographie 100F [2012]; Supplément 7 [1987]; Monographie 35 [1985] (Groupe 1 (carcinogène aux humains))

Toxicité pour la Reproduction

Aucune donnée disponible.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Seule Exposition

système respiratoire

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles – Exposition Répétée

Aucune donnée disponible.

Danger d'Aspiration

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire basée sur les données des composants

Créosote

Ce produit contient du goudron-créosote. Le volume 35 de la monographie du CIRC précise qu'il existe une preuve limitée que les créosotes dérivées de goudron de houille sont cancérogènes chez les humains et une preuve suffisante de cancérogénicité de la créosote chez les animaux d'expérience. Les limites dans les études de l'exposition humaine étudiées par le CIRC (comprenant la présence d'autres produits chimiques, de petits groupes d'études et des niveaux d'exposition mal documentés) ont contribué aux conclusions du CIRC concernant l'exposition humaine à la créosote. Lorsqu'elle a été appliquée sur la peau des souris lors d'études expérimentales, la créosote a produit des tumeurs cutanées et des tumeurs du poumon dans une des études.

Les renseignements étant les plus disponibles sur les effets du goudron-créosote chez les humains proviennent d'anciennes études des tâches dans les industries de la préservation du bois et de la construction. Aujourd'hui, avec l'utilisation des contrôles d'ingénierie et de l'équipement protecteur personnel, l'exposition professionnelle aux composants de la créosote devrait être inférieure aux limites d'exposition admissibles (mesurées comme CTPV).

DISTILLATS DE PÉTROLE, CRAQUAGE CATALYTIQUE LÉGERE
Une incidence élevée de tumeurs cutanées bénignes et malignes ont été rapportés dans les tests d'application de la peau de souris et les rapports IARC, il existe des preuves suffisantes de cancérogénicité chez les animaux de distillats de craquage catalytique légère. IARC a déterminé qu'il y a des preuves suffisantes de cancérogénicité chez les animaux de laboratoire des distillats de vide légers et lourds, de distillats de craquage catalytique légers et lourds et de résidus de craquage (y compris les distillats/résidus lourds de craquage thermique) du raffinage du pétrole brut.

Différents bois produisent différents effets sur la santé et il existe des indications que le bois de différents arbres d'une même espèce peut produire des effets sur la santé qui varient. Il semble peu probable que des bois autres que le cèdre rouge de l'Ouest soient responsables du nombre important de cas d'allergies respiratoires. D'autres poussières de bois ordinaires produisent des effets d'asthme et pulmonaires qui sont moins bien décrits que les réactions au cèdre rouge de l'Ouest. Ces autres espèces de bois (par ex., le chêne et le pin) sont considérées comme un peu allergènes.

* * *Section 12 - Données écologiques* * *

Composant Analyse - Toxicité Aquatique

Créosote (8001-58-9)

Poisson: 96 Hr LC50 Brachydanio rerio: 2.6 - 6.6 mg/L [statique]; 96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss: 0.57 mg/L [statique]

Invertébré: 48 Hr EC50 Daphnia magna: 1.04 mg/L; 48 Hr EC50 Daphnia magna: 0.065 - 0.082 mg/L [statique]

Distillats de pétrole, craquage catalytique (64741-59-9)

Poisson: 96 Hr LC50 Brachydanio rerio: 7.3 mg/L [semi-statique]

Persistance et Dégradabilité

Aucune information disponible pour le produit

Potentiel de Bioaccumulation

Aucune information disponible pour le produit.

Mobilité

Aucune information disponible pour le produit.

Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

* * *Section 13 - Élimination des résidus* * *

Méthodes Traitement

Éliminer selon les règlements en vigueur. Le bois traité ne doit pas être brûlé dans des feux à ciel ouvert ou dans des poêles, foyers ou chaudières domestiques parce que des produits chimiques toxiques peuvent être produits dans la fumée et la cendre. Le bois traité de l'utilisation commerciale ou industrielle (ex. des chantiers de construction) peut être brûlé dans des incinérateurs commerciaux ou industriels ou dans des chaudières conformément aux règlements fédéraux ou de l'État. Pour de plus amples renseignements, voir la feuille d'informations au consommateur Koppers pour ce produit. Numéro de déchet U051 de la RCRA - s'applique uniquement à la créosote sous forme liquide.

Nombres Déchets Composants

Créosote (8001-58-9)

RCRA: waste number U051

Élimination des Emballages Contaminés

Éliminer selon les règlements en vigueur.

* * *Section 14 - INFORMATION TRANSPORT * * *

Information DOT (É.-U.)

Non catégorisé.

Ingrédients étant des polluants marins

Ce produit ne contient pas de produits chimiques énumérés sur le Tableau des Matières Dangereuses requis par US DOT d'être identifié comme un polluant marin.

Information TMD

Non catégorisé.

Information IATA

Non catégorisé.

* * *Section 15 - Données réglementaires* * *

Régulations Fédéral des États- Unis

Cette substance contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants qui doivent être identifiés en vertu de SARA Section 302/304 (40 CFR 355 Annexe A), SARA Section 313 (40 CFR 372,65), CERCLA (40 CFR 302,4), TSCA 12(b) et/ou exigent un plan de sécurité des procédés OSHA.

Créosote (8001-58-9)

SARA 313: 0.1 % de concentration à peine

CERCLA : 1 lb finale RQ; 0.454 kg finale RQ

SARA 311/312 Catégories dangereux (40 CFR 370 sous-parties B et C)

Santé Aigüe: Oui **Santé Chronique:** Oui **Incendie:** Non **Pression:** Non **Réactif:** Non

Régulations de l'État des États-Unis

Les composants suivants paraissent sur une ou plus d'une des listes suivantes de dangereuses substances de l'état :

composant	Nº CAS	CA	MA	MN	NJ	Pa
Sciure de bois, bois dur ([1] Wood dust, all soft and hard woods) ([2] Wood dusts-hard wood)	Pas disponible	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Créosote	8001-58-9	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Distillats de pétrole, craquage catalytique ([1] Aromatic hydrocarbons, polycyclic)	64741-59-9	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Les suivantes déclaration(s) sont fournis sous la Loi de la Californie sur la Sécurité de l'Eau Potable et Droit Toxique de 1986 (Proposition 65):

AVERTISSEMENT! Ce produit contient une substance chimique identifiée par l'État de Californie comme étant cancérogène

Règlements Canadiens

Ce produit a été classifié selon les critères de risque du CPR et le MSDS contient toute l'information exigée par le CPR.

Classification SIMDUT

D2A, D2B.

Liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT

The following components are identified under the Canadian Hazardous Products Act Ingredient Disclosure List:

Créosote (8001-58-9)

0.1 % (liés à la Fraction volatile du brai de goudron de houille)

Distillats de pétrole, craquage catalytique (64741-59-9)

0.1 %

Renseignements Relatifs aux Différents Ingrédients - Inventaires

composant	CAS	EU	DSL	NDSL
Créosote	8001-58-9	Oui	Oui	Non
Distillats de pétrole, craquage catalytique	64741-59-9	Oui	Oui	Non

É-.U. Inventaire (TSCA)

Ce produit est exempt.

Canada Inventaire

Ce produit est exempt.

* * *Section 16 - Renseignements divers* * *

Information supplémentaire

Ce produit du bois est un pesticide enregistré par l'EPA (agence de protection de l'environnement aux États-Unis) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques et les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. L'étiquette phytosanitaire comporte également d'autres renseignements importants, y compris un mode d'emploi.

Classement des dangers selon la NFPA: Santé= 2 **Incendie=** 1 **Réactivité=** 0

Degré du danger: 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

date de révision

4/9/2015

Résumé des Modifications

Mise à jour: 4/9/2015

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS DE LA FDS

Plusieurs modifications dues au format (GHS) mise à jour.

Clé / Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); INNA - Institut des Normes Nationales Américaine; DBO - Demande biochimique en oxygène; C - Celsius; CA - Canada; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CPR - Controlled Products Regulations (Réglementation sur les produits contrôlés); DOT - Ministère des transports; DSL - Liste Intérieure des Substances; DE_{50} - Dose avec effet chez 50 % des sujets; APE - Agence de protection de l'environnement; F - Fahrenheit; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien; IOACI - Organisation de l'aviation civile internationale; IDL - Ingredient Disclosure List (Liste de divulgation des ingrédients); IDLH- Immédiatement Dangereux pour Vie et Santé ; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; POE - Coefficient de partage octanol/eau; CL50 - Concentration Létale, 50%; DL50 - Dose Létale, 50%; LIE - Limite inférieure d'explosibilité; DL_{50} - Dose létale chez 50 % des sujets; LMPE-CT - Admissible Court Délai Maximal d'Exposition (Mexique); LMPE-PPT - Admissible Pondérée dans le Temps Limite d'Exposition Maximale Moyenne (Mexique); LOLI - List Of List® - Base de données de réglementation de ChemADVISOR; NDSL - Liste Extérieure des Substances; NFPA - National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (Registre du secret commercial du New Jersey aux États-Unis); DSENO - Dose sans effet nocif observé; DSEO - Dose sans effet observé; NTP - National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); OSHA – Agence pour l'hygiène et la sécurité au travail; PEL - Limite d'Exposition Admissible; RCRA - Loi sur la conservation et la récupération des ressources; RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement); STEL - Limite d'exposition à court terme; TCLP - Méthode de lixiviation pour déterminer les caractéristiques de toxicité; TMD - Transport de marchandises dangereuses; TLV - Valeur limite d'exposition; TSCA - Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); TWA - Moyenne pondérée dans le temps; LSE - Limite supérieure d'explosivité; É.-U. - États-Unis; SIMDUT - Système d'Information sur les Matières Dangereuses

Renseignements divers

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne prétend pas être exhaustif et doit être utilisé comme un guide. Bien que les informations et recommandations énoncées dans les présentes sont considérées comme exactes, la société n'offre aucune garantie en ce qui concerne ces informations et recommandations et décline toute responsabilité de l'usage de ces.

Fin de page 00230493

FICHE D’INFORMATION À L’ATTENTION DU CONSOMMATEUR POUR LE BOIS TRAITÉ À LA CRÉOSOTE SOUS PRESSION

INFORMATION À L’ATTENTION DU CONSOMMATEUR*

Ce bois a été préservé par traitement sous pression avec un pesticide antimicrobien contenant de la créosote et enregistré auprès de l’Environmental Protection Agency (EPA) des É.-U. Le bois traité à la créosote sous pression offre une protection contre les attaques par les champignons, les insectes et les tarets marins.

La créosote reste dans le bois traité sous pression pendant une longue période. Une exposition prolongée ou répétée à la créosote peut présenter certains dangers. Les précautions suivantes doivent par conséquent être prises à la fois lors de la manipulation du bois traité à la créosote et lors de la détermination de l’endroit où l’utiliser.

Cette fiche d’information à l’attention des consommateurs n’est pas destinée à remplacer la fiche signalétique du bois traité à la créosote sous pression. La fiche signalétique doit être lue et comprise avant de manipuler du bois traité à la créosote sous pression.

Précautions pour le site d’utilisation du bois traité à la créosote

Les produits contenant du bois traité à la créosote ne doivent pas être utilisés pour les applications incluses dans les normes des catégories d’utilisation de l’American Wood Protection Association (AWPA) qui sont énoncées dans la dernière édition du Livre des normes de l’AWPA. Contactez le traiteur et/ou l’AWPA pour plus d’informations.

Le bois traité à la créosote est destiné à être utilisé à l’extérieur uniquement.

Le bois traité à la créosote ne doit pas être utilisé là où il sera en contact fréquent ou prolongé avec la peau.

Ne pas utiliser le bois traité à la créosote pour les installations de mise bas ou de couvaison.

Ne pas utiliser le bois traité à la créosote lorsque cet agent de conservation peut devenir une composante de l’alimentation animale, comme dans des structures utilisées pour l’entreposage du produit d’ensilage pour le bétail.

Ne pas utiliser le bois traité à la créosote là où il peut y avoir un contact direct avec des animaux domestiques ou d’élevage qui pourraient mordre ou lécher le bois.

Ne pas utiliser le bois traité à la créosote pour les planches à découper et les comptoirs ou comme matériau de construction pour les ruches.

Ne pas utiliser le bois traité à la créosote là où il pourrait entrer en contact direct ou indirect avec une source d’eau potable publique pour l’homme, les animaux domestiques ou le bétail, sauf pour les utilisations impliquant un contact accidentel comme les quais et les ponts.

Bien que ce ne soit généralement pas recommandé, si le bois traité à la créosote doit être recouvert ou scellé, celui-ci doit être propre et sec avant d’appliquer le produit de revêtement. Les seuls revêtements recommandés sont les produits composés d’une émulsion pigmentée à base d’eau et les vernis à la gomme-laque à base d’alcool.

Précautions de manipulation à l’attention des consommateurs pour le bois traité à la créosote

Éliminer le bois traité à la créosote en utilisant les services de collecte des déchets réguliers. Le bois traité à la créosote ne doit pas être brûlé dans des feux ouverts ou dans des chaudières, des poêles et des foyers résidentiels. Le bois traité à la créosote peut être brûlé uniquement dans des chaudières ou des incinérateurs commerciaux ou industriels conformément aux règlements fédéraux ou de l’État.

Éviter l’inhalation fréquente ou prolongée de sciure provenant de bois traité à la créosote. Porter un masque antipoussière lors du sciage et de l’usinage (entre autres le forage et la coupe à l’herminette) du bois. Ces opérations doivent être effectuées à l’extérieur lorsque possible pour éviter l’accumulation de sciure de bois en suspension provenant du bois traité à la créosote à l’intérieur. Porter des lunettes protectrices pour protéger vos yeux des particules projetées lors de l’utilisation d’une scie à chaîne et des opérations d’usinage.

Éviter les contacts fréquents ou prolongés entre la peau et le bois traité à la créosote. Porter une chemise à manches longues, des pantalons longs et des gants classés comme résistants aux produits chimiques par le fabricant lors de la manipulation du bois traité.

Laver les parties exposées à fond après avoir travaillé avec du bois traité à la créosote et avant de manger, de boire et d’utiliser du tabac.

Si un agent de conservation huileux ou de la sciure s’accumule sur les vêtements, les laver avant de les remettre. Laver les vêtements de travail séparément des autres vêtements du ménage.

*Cette fiche d’information à l’attention du consommateur est distribuée avec le bois traité à la créosote sous pression dans le cadre du programme volontaire pour la sensibilisation des consommateurs de l’industrie de traitement du bois, qui a été approuvé par l’EPA en 1986. Depuis ce temps, l’EPA a procédé à un examen complet de la créosote pour sa réhomologation, les traiteurs enregistrés ont volontairement éliminé tous les traitements utilisant de la créosote sans pression et certaines normes de l’American Wood Protection Association ont été modifiées (comme celle sur l’élimination des revêtements de sol en bloc de bois traité à la créosote). Cette fiche d’information à l’attention du consommateur mise à jour tient compte de ces développements.

K-CIS-001 R01 0211